

# Bulletin municipal n°80



Les Mazures  
762 W95A162

Couverture



Festival des arts de la rue.

Les Ailleurs

CONTREBANDE

**LES MAZURES**  
**LE SAMEDI 24 MAI 2014**



Dépôt légal n°202



Jun 2014  
I n i u 5014



Chères Mazuroises,  
Chers Mazurois,

Vous nous avez, de nouveau, donné votre confiance le 23 Mars 2014, toute mon équipe vous remercie de ce témoignage.

Vous trouverez dans ce bulletin la composition du Conseil Municipal et des différentes commissions.

Une nouveauté, la commission « Communication », chargée de l'élaboration du bulletin municipal, de la mise en valeur et publicité de notre village. Vous allez d'ailleurs pouvoir le constater tout au long de ce bulletin, avec des infos sur le fonctionnement de notre commune en étant le plus transparent possible. Vous constaterez, par ailleurs, que nous nous donnons les moyens de mise en œuvre d'une politique en faveur des jeunes et de l'emploi, un des axes prioritaires de notre programme. Nous nous engageons à vous informer régulièrement de l'évolution de notre activité.

L'équipe municipale mettra son énergie et sa motivation au service des Mazurois afin de faire aboutir le programme que nous vous avons présenté.

Merci encore de votre confiance,

Pour le Conseil Municipal  
Bien cordialement

Elisabeth Bonillo Deram  
Maire.



## Sommaire

Edito .....	2
Cérémonie Voeux du Maire ..	3
Bibliothèque Intercommunale	5
Récompenses .....	6
Théâtre.....	7
Ecole Danse en Ardenne .....	8
Nouveaux rythmes scolaires...	9
Centre Socioculturel.....	9
Tournoi de Futsal.....	10
Défilé du 8 Mai.....	11
Festival Contrebande.....	12
Enduro 2014.....	14
Centre Socioculturel.....	15
Centenaire 14 - 18.....	18
Cabaret Vert.....	20
Programmation Culturelle.....	22
Informations Juridiques .....	24
Nouveau Conseil Municipal	27
Les Commissions.....	28
Vos élus au travail .....	35
Citoyenneté estivale .....	37
Souvenirs, souvenirs.....	38
Vie Pratique.....	39

Bulletin Municipal édité par  
la commune de Les Mazures  
Mairie

6, rue Martin Marthe  
08500 LES MAZURES  
☎ : 03.24.40.10.94

Magazine distribué gratuitement  
Directrice de la publication :  
Elisabeth Bonillo Deram  
Impression : SOPAIC REPRO  
Charleville-Mézières





Entre bilan et perspectives pour l'avenir de la commune.

### **Assistance nombreuse et participation solidaire de tous les maires élus de la nouvelle communauté de communes « Portes de France ».**

*« Je suis heureuse aujourd'hui avec l'Equipe Municipale rassemblée à mes côtés de vous accueillir ce soir pour cette traditionnelle « CEREMONIE DES VŒUX ». Moment privilégié qui permet aux Mazurois de se retrouver dans la convivialité. Moment privilégié qui nous permet d'inviter nos amis maires et élus avec qui nous travaillons toute l'année. Moment privilégié qui nous permet d'inviter tous nos partenaires, entreprises, associations et ils sont nombreux, la preuve en est ce soir et c'est vous élus, associations, partenaires qui font ce que Les Mazures sont, une commune connue et appréciée à l'extérieur et à l'Etranger, commune fière de son patrimoine, et de ses habitants. Les vœux ne sont pas une rencontre anodine, ils permettent de partager, d'échanger, et de se rencontrer... »*

### **Les faits marquants de l'année 2013.**

#### **Des travaux menés à bien.**

Réhabilitation de la déchetterie. Travaux d'extension, de mise en sécurité et prochainement d'accessibilité de la Crèche. Renouvellement des canalisations d'eau rue du Paquis. Embellissement du centre du Village, place de la Fontinette, une partie de la rue du Blocus et route de Revin ...

#### **Une évolution politique et structurelle majeure.**

*« Mise en place de notre Intercommunalité « Portes de France » qui regroupe désormais 23 communes, nous repartons de Zéro, avec une grande tristesse d'avoir quitté « Plaines et Forêts de l'Ouest Ardennais ». Je remercie chaleureusement notre ex-Président Michel Normand pour le travail accompli et ces 6 années passées ensemble. Malgré la difficulté de mise en place de notre nouvelle Intercommunalité liée au fait d'une fiscalité différente, nous sommes sereins et confiants, nous espérons retrouver la même équité, le même dynamisme, la même entente que par le passé. Je sais que nous serons entendus... »*

### **Un grand projet éducatif.**

*« La mise en place de la semaine scolaire de 4 jours  $\frac{1}{2}$ ... Nous avons voulu être précurseur de ce projet. En septembre 2014 ce sera une obligation. Nous avons la chance d'avoir l'AMEL, notre centre Socio-Culturel de qualité et je remercie publiquement Bruno Rogissart et toute son équipe menée par Sandrine pour l'organisation et la diversité des ateliers de ce péri-éducatif de qualité. Mais ce Péri-éducatif a un coût pour la collectivité, estimé à 1700 euros/mois. Il est gratuit pour les parents parce que nous donnons « PRIORITE A L'EDUCATION DE NOS ENFANTS ».*

### **Une mise au point ferme.**

*« Je ne pouvais vous présenter ces vœux sans apporter de la clarté à des questions que nous posent des administrés concernant le budget fête et cérémonie. J'ai le regret d'annoncer à la grande déception des colporteurs que ce budget d'un montant de 94 718,86 euros pour l'exercice 2013 n'est pas lié à la consommation pure et dure de champagne, ce qui est bien dommage connaissant les vertus de ces petites bulles qui n'ont jamais données la cirrhose à un vigneron : dixit le Docteur SOBANSKA. Alors si ce n'est du champagne que trouve t-on dans ce budget fêtes et cérémonies ? Eh bien vous y trouvez, les 2 voyages des anciens, le repas des anciens, les bons des anciens... les spectacles, la brocante, le téléthon, le festival d'accordéon, la fête des lavoirs, les illuminations, le concert Electro, le repas champêtre, la guinguette, les fêtes patriotiques et j'en oublie... », Qu'on se le dise !*

### **Nouvel engagement pour la commune.**

#### **Sagesse des propos à l'approche des élections.**

*« Le débat va commencer... Les projets de chacun seront exposés, débattus, parfois avec passion, je n'en doute pas. Mais nous veillerons à ce que ce débat soit digne et j'invite tous les candidats qui ont la volonté de s'investir pour leur village, à respecter la sérénité des habitants et être dignes de la confiance qu'ils sollicitent auprès d'eux.*

*Personne ne sortirait vainqueur de débats agressifs, stériles qui porteraient atteinte aux personnes. Nous appartenons au même village et une fois les élections passées, nous devons tous nous retrouver et continuer à vivre ensemble.*

*C'est une formidable mission qui attend les futurs élus, mais c'est une mission qui demande de l'énergie et un engagement important. C'est une mission extrêmement lourde, complexe. C'est une mission frustrante parfois, car un nouvel élu découvre bien vite que le souhaitable est rarement à la hauteur du réalisable. »*

### **Des remerciements chaleureux et des vœux pour bien vivre ensemble.**

Remerciements à l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé au quotidien, à toutes les associations mazuroides et à leurs bénévoles. Remerciements aux enseignants qui assurent un travail remarquable et à ceux qui assurent la sécurité. Remerciements à tous les acteurs, partenaires économiques.

*« Un grand merci au Lycée hôtelier de Revin qui pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive nous fait le plaisir de cette magnifique prestation... Enfin mes derniers remerciements vont à l'ensemble de mon équipe municipale, pour son soutien durant ce mandat. Un maire n'est jamais élu seul, et j'ai la chance d'avoir à mes côtés une équipe fidèle, faisant preuve de diversité, qui a fait la richesse du conseil que je conduis ».*

*« Pour 2014 remettons de la solidarité dans notre quotidien, et mettons de côté l'individualisme qui régit trop souvent notre vie car cela touche les plus démunis, les plus vulnérables... Nous reconduirons nos actions culturelles, elles sont nombreuses, parce que la culture est un garant du développement économique et un facteur de lien social. »*

*« L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2014, qu'elle soit pleine de joies, de solidarité, de fraternité, de réussite pour vous et vos proches... »*

**Elisabeth Bonillo Deram,  
Maire de Les Mazures**





Adhérents : 202 dont 171 actifs - 89 jours d'ouverture - Nombre de prêts : 2684



La Bibliothèque a connu cette année encore une belle progression, de nouvelles inscriptions et plus d'actifs, seul point négatif, la mise en place des « nouveaux rythmes scolaires » qui ne permettent plus aux écoliers de venir le mercredi matin ; ils sont désormais en classe. De nombreuses activités ont été proposées : L'arbre de Pâques qui a été décoré par les jeunes lecteurs, La venue d'une marionnettiste pour un atelier fabrication dans la classe de Mme Scarton, l'exposition de dessins de Noël avec 67 participants et cette année grâce à la Bibliothèque Départementale la venue à l'école de Bernard Friot, auteur de littérature de Jeunesse.

Arielle a participé à plusieurs formations : L'amour dans les albums pour enfants, l'intercommunalité et la lecture publique, initiation aux Contes en Tissu.

Une fois par semaine, le mardi matin à 10h, c'est l'heure du conte à la crèche, Arielle raconte des histoires pour amuser et éveiller la curiosité des petits qui apprécient cette visite et un mardi sur deux ce sont les assistantes maternelles qui viennent à la bibliothèque.

En prévision pour 2014 : La création d'un rayon musique pour entre autre essayer d'attirer les Ados à la bibliothèque.

*Loetitia Da Silva Manquilet, Mireille Pérignon et Arielle Ferreira*

## Dessins Pâques



A l'initiative de la bibliothèque, 42 enfants âgés de 2 à 12 ans ont participé à l'opération « Dessins Pâques » en réalisant une œuvre sur le thème de Pâques.

Les « artistes en herbe » ont tous été récompensés par du chocolat.



## Décorations de Noël



Récompensés :

Rémi ROGISSART - Christiane CACHARD

Marine et Claude TROCHERIE

Éric et Cécile COLLARD

Pascal et Muriel PAUCHET

Dominique et Annette CORNILLE

Jocelyn et Corinne ORRY

Louis et Nelly LAMPERTI

Patrick et Jeannine SERANT

Christopher et Stéphanie LEMPEREUR

Danièle SCHIREFF et Martine BOURGEOIS

## Téléthon : Lâcher de ballons



Récompensés : Matéa Bonillo, Jeannelle Istace, Paula Baudouin (Bourg-Fidèle)

## Dessins de Noël



Récompenses : Dessins de Noël

# Vendredi 07 Février 2014

Théâtre

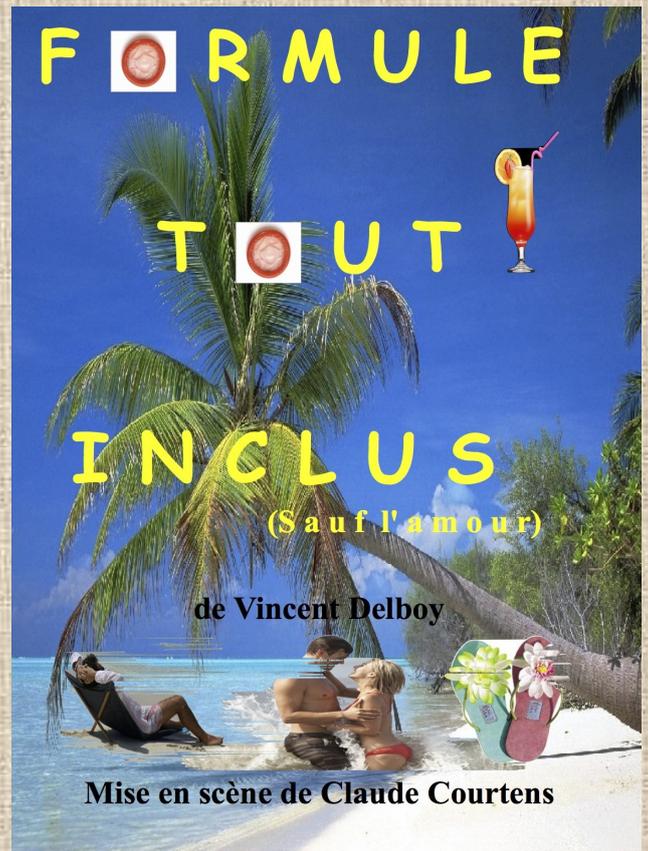
La commune de Les Mazures vous a proposé, vendredi 07 février 2014 à 20h30, salle polyvalente, une pièce de théâtre « Formule Tout Inclus » !

« Un bellâtre sûr de lui, un loser chronique, une toiletteuse canine chaude comme la braise, une bibliothécaire névrosée...

On rencontre de tout dans ces fameux clubs de vacances au soleil en formule tout inclus !

Au fil de journées de bronzage et de nuits en discothèque, Yann, Ziky, Sandy et Gwen vont jouer au jeu du chat et de la souris.

Joutes verbales et fous rires vont ponctuer cette nouvelle comédie sous forme de tableaux, menée tambour battant par un quatuor improbable et attachant !!! »



## L'école de Les Mazures "danse en Ardenne" !

Les élèves du CM1-CM2 de Viaviane Scarton, directrice de l'Ecole, ont participé aux rencontres de Danses en Ardennes.

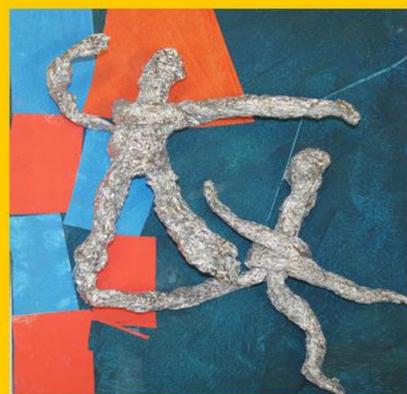
Du 7 au 11 avril, à la salle des congrès des Vieilles Forges, les classes inscrites à la 9ème édition de cette opération artistique départementale, ont présenté leurs créations, travaillées en amont depuis le 1er trimestre de l'année scolaire. Il s'agissait durant cette semaine, pour 800 jeunes danseurs engagés, d'apprécier les productions d'autres classes et de se produire aussi devant le jeune public attentif et quelques amateurs et pédagogues avertis. Impressionnant pour tous les jeunes artistes d'œuvrer sur le plateau technique de cette belle structure. Impressionnant, mais mise en valeur et bons éclairages assurés.

C'est le 10 avril après midi, que les jeunes Mazurois ont produit leur chorégraphie, intitulé "courant d'air"... La chorégraphe, Viviane Scarton, et ses élèves ont bénéficié de l'accompagnement et des conseils d'une professionnelle, Mme Lucile Hanesse, au cours de 6 visites à l'Ecole. Le travail de longue haleine et la persévérance à faire aboutir un projet s'affichent sur le plateau. Ni faux pas, ni fausse note, pour une remarquable prestation de 10 minutes, chaleureusement applaudie par les quelques 300 spectateurs présents. Vous avez dit "courant d'air" ? C'est un véritable courant d'air frais que nos jeunes concitoyens ont soufflé sur la salle. Originalité de la création et remarquable démonstration d'autonomie des élèves de Viviane, ont valu bien des félicitations.

*Claude Pérignon, Conseiller municipal.*



Danse en Ardenne  
du 7 au 11 avril 2014



9<sup>e</sup> Rencontre départementale de danse scolaire





Pour l'Ecole, c'est une année de fonctionnement avec un nouvel aménagement de la semaine scolaire qui s'achève. C'est le temps du bilan pour tirer des enseignements.

Le comité de pilotage a été réuni le 21 mai. La Directrice de l'école, trois parents d'élèves, les responsables du centre social siègent dans ce comité présidé par Mme le Maire. Au-delà de la mise en œuvre en 2013 / 2014, ce comité a pour mission à présent de proposer des régulations et d'améliorer le service offert aux familles.

Sandrine Rogissart a présenté un rapport complet, quantitatif et pédagogique, exposé remarquable, étayé par un power point très explicite. L'historique de cette première année d'expérience a mis en évidence la bonne réactivité des acteurs du centre social et la capacité à apporter des amendements nécessaires.

Elisabeth Bonillo Deram et Claude Pérignon avaient abordé cette rencontre avec une ligne directrice prioritaire, l'intérêt et le confort des jeunes élèves, principe qui a effectivement guidé les échanges et étayé les décisions arrêtées ensuite.

La partition en quatre plages hebdomadaires de 45 minutes n'a pas donné satisfaction, durée trop courte pour entreprendre de façon satisfaisante une activité de qualité. Unanimité acquise rapidement pour une organisation en trois fois une heure par semaine après les enseignements scolaires, de 15 h 30 à 16 h 30, lundi, mardi et jeudi.

Cette nouvelle disposition conduit à une petite modification des horaires scolaires, en réduisant d'un quart d'heure la pause méridienne et en équilibrant au mieux le temps de classe des matinées et des après midi. Disposition plus favorable au rythme de vie des plus jeunes enfants. 3 heures d'activités scolaires le matin et 2 heures  $\frac{1}{4}$  l'après midi.

	Horaires 2013/2014	Horaires 2014/2015	Temps péri éducatif
<b>Lundi</b>	8h30 -11h30 / 13h30 -15h45	<b>8h30 - 11h30 / 13h15 - 15h30</b>	<b>15h30-16h30</b>
<b>Mardi</b>	8h30 -11h30 / 13h30 -15h45	<b>8h30 - 11h30 / 13h15 - 15h30</b>	<b>15h30-16h30</b>
<b>Mercredi</b>	8h30 -11h30	<b>8h30 - 11h30</b>	
<b>Jeudi</b>	8h30 -11h30 / 13h30 -15h45	<b>8h30 - 11h30 / 13h15 - 15h30</b>	<b>15h30-16h30</b>
<b>Vendredi</b>	8h30 -11h30 / 13h30 -15h45	<b>8h30 - 11h30 / 13h15 - 15h30</b>	

Cette organisation engage en conséquence une modification des horaires de l'école, dans le respect des obligations et de la réglementation scolaires. Mme le Maire a sollicité l'Inspectrice primaire, qui a accordé un avis favorable et souligné à nouveau la qualité du projet pédagogique mis en œuvre cette année.

La diversification des offres éducatives engagées en 2013 / 2014 devrait s'accroître.  
L'implication accrue des acteurs associatifs locaux sera recherchée.

Au 21 mai, 85 des 115 élèves de l'école bénéficiaient des activités mises en œuvre par le Centre Social, service mis gratuitement à la disposition des familles par la commune.

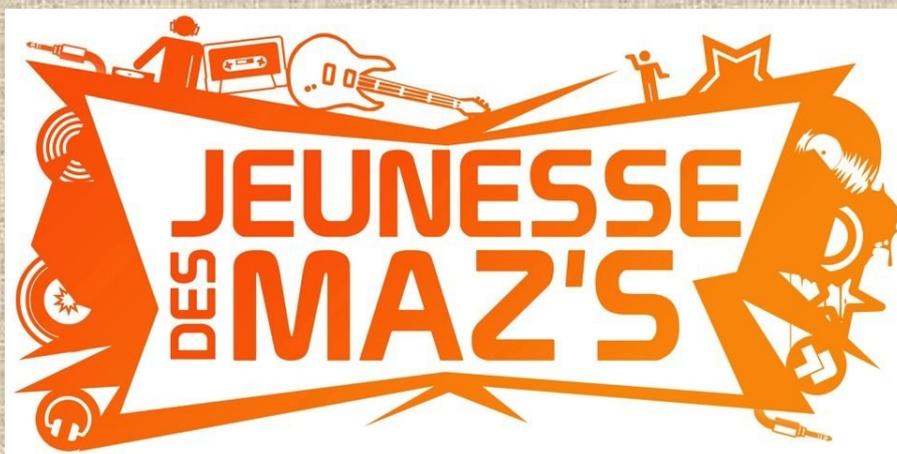


1<sup>ER</sup> : DAMOUZY

Jeudi 01 mai 2014, à l'initiative de l'association « la Jeunesse des Maz's » a eu lieu un tournoi de Futsal, salle polyvalente à Les Mazures.

Seize équipes des communes environnantes se sont confrontées.

L'équipe de Damouzy est sortie grande gagnante en battant en finale Les Mazures !





Jeudi 08 mai 2014, les Mazurois commémoraient la victoire du 8 mai 1945. Accompagnés par l'Union Musicale Revinoise, les anciens combattants, le conseil municipal, les habitants ont défilé de l'avenue Charles de Gaulle au monument aux morts où une gerbe fleurie a été déposée en hommage aux combattants... Après la lecture d'un manifeste par Mme le Maire et à l'issue de la commémoration, une distribution de brioches et un vin d'honneur ont été servis salle des fêtes.



Le 24 mai, à nouveau, le festival revinois se décentralisait à Les Mazures.

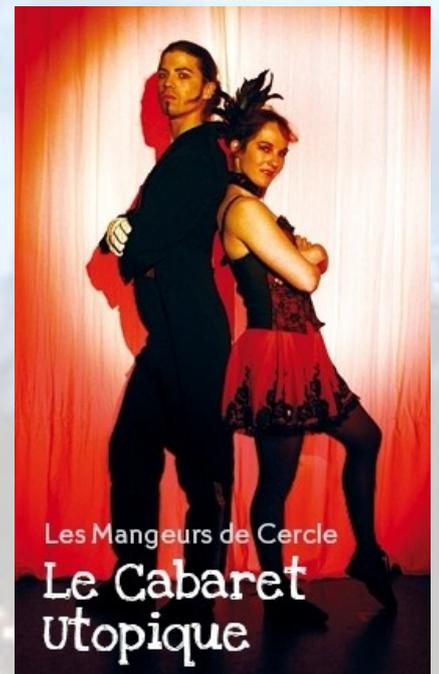
Les Mangeurs de Cercles avaient dressé leur chapiteau route de Revin.



Une ambiance « Jazz Manouche » pour ouvrir la soirée, apéritif musical offert par un trio de guitaristes appréciés avant de prendre place sous le chapiteau.

Belle ambiance pour découvrir un breuvage de Contrebande, brune ou blonde, la savoureuse bière bien nommée « La frauduleuse »

Chapiteau à l'ancienne et costumes dans la tradition du cirque, « les Mangeurs de cercle » ont vite conquis les nombreux spectateurs. Numéros essentiellement aériens bien enchaînés sous la direction de Guillaume Laurent qui se met en scène avec sa troupe. Maîtrise remarquable, rythme soutenu, pointes d'humour et poésie pour un moment de charme.



Concert très remarqué, la formation Punkaravane donne du son, musique composite de rock/reggae, c'est du SKA. 6 jeunes musiciens, guitares, cuivres, percussions, et des auditeurs séduits.

Le Moto Club du Plateau de Rocroi, présidé par Lecoester Stéphane, a organisé son 28<sup>ème</sup> enduro au départ de Mon Idée le dimanche 25 mai.



L'édition s'est déroulée sans encombre. Grâce à la compréhension des vingt communes traversées (notamment Les Mazures qui accueille les assistances pour un ravitaillement et une spéciale chronométrée sur la zone industrielle) les organisateurs ont pu mettre sur pied une épreuve de grande qualité et retenue par nos voisins belges pour leur championnat national Belge. Ce sont près de 500 pilotes répartis en trois catégories qui se sont affrontés sur une boucle de 150km et 4 spéciales chronométrées. Les participants et les accompagnateurs sont unanimes pour dire que l'accueil des Ardennais est très chaleureux dans l'ensemble des villages traversés. Les organisateurs nous sollicitent dès à présent pour l'édition 2015.

## 18<sup>ème</sup> Enduro du plateau de Rocroi : Dimanche 25 mai 2014



 Origine	€	%
Participation Famille	95 266	19
Etat	29 208	6
Région	1 000	0,2
Conseil Général	47 274	9,5
Commune de Les Mazures (après déduction CAF)	142 837	28,6
Caisse d'Allocations Familiales	175 447	35,2
CARSAT Nord Est	5 500	1
Autres Mairies	2 437	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>498 969</b>	<b>100</b>



## Un été aventure... au Centre Socio Culturel

Le directeur du Centre socioculturel, Bruno Rogissart, la responsable de l'accueil de Loisirs, Mlle Rogissart Sandrine et la responsable adjointe de l'accueil de Loisirs Mlle Gourdin Maud ont organisé une réunion de préparation des deux sessions de vacances qui se dérouleront du lundi 7 au vendredi 1 août et du lundi 4 août au vendredi 29 août pour les enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans. L'équipe d'animation était présente pour la mise en phase du projet d'activités qui promet d'être riche et varié, ensoleillé à travers la thématique du Brésil en juillet et des explorateurs en août. Au programme : des sorties, des ateliers créatifs, des ateliers solidaires, des activités culturelles, des mini-séjours et deux séjours de vacances.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre Socio Culturel  
au 03.24.40.19.93.



# La Rentrée 2014 - 2015 au Centre Socio Culturel

## Réouverture

le mardi 2 septembre à 7h30

des accueils périscolaires

Service de restauration

Activités des temps péri-éducatifs



## Calendrier de Recrutement de l'équipe d'animation « Période des Petites/Grandes Vacances 2014-2015 »

Vacances d'octobre	Vacances De février	Vacances d'avril	Vacances d'été
Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2014	Du lundi 23 février au 6 mars 2015	Du lundi 27 avril au jeudi 7 mai 2015	JUILLET : Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015 AOUT : Du lundi 3 août au vendredi 28 août 2015
Animatrices/ Animateurs Titulaires du BAFA	Animatrices/ Animateurs Titulaires du BAFA	Animatrices/ Animateurs Titulaires du BAFA	Titulaires du BAFA
Animatrice/Animateur Stagiaire	Animatrice/Animateur Stagiaire	Animatrice/Animateur Stagiaire	Animatrice/Animateur Stagiaire
Animatrices/ Animateurs Sans Formation	Animatrices/ Animateurs Sans Formation	Animatrice/Animateur Sans Formation	Animatrice/Animateur Sans Formation
DEPOT DE CANDIDATURE Avant le 2 septembre 2014	DEPOT DE CANDIDATURE Avant le 16 janvier 2015	DEPOT DE CANDIDATURE avant le 20 février 2015	DEPOT DE CANDIDATURE avant le 13 mars 2015

**Veillez déposer vos lettres de motivation + CV à M. Le Directeur avant la date de fin de dépôt de candidatures à l'adresse suivante :**

**CENTRE SOCIO CULTUREL  
MATHILDE DIVOY-PECCAVET  
5, rue de l'église  
08500 LES MAZURES**





# La solidarité une valeur essentielle au Centre Socio Culturel...



## **ACTION SOLIDAIRE** **« Les p'tits bouchons d'Ardenne »**

**Le Centre socio Culturel Ambassadeurs-Collecteurs  
sur la commune de Les Mazures**



Depuis un an, le Centre socio Culturel organise la collecte des petits bouchons en partenariat avec l'association les p'tits bouchons d'Ardenne.

Des ateliers pédagogiques sont mis en place toute l'année afin de faire découvrir aux enfants le voyage des petits bouchons. Ainsi, dans une démarche pédagogique, un atelier de mise en réseau avec notre action de collecte a semblé nécessaire et pertinent.

M. ROSSIT Yvon, Président de l'association des p'tits bouchons d'Ardenne anime régulièrement des ateliers au sein de notre structure.

**L'association Les P'tits Bouchons d'Ardenne** est une association ardennaise dont le but est de venir en aide aux enfants handicapés du département, par le biais de la collecte de bouchons en plastique.

Les bouchons en plastique de boissons (eaux minérales, sodas, jus de fruits, lait...) collectés par les Membres-Ambassadeurs-Référents et anonymes sont vendus à un recycleur belge, la société ERYPLAST située à Herstall dans la banlieue industrielle de Liège. Cette société, partenaire depuis le début de l'aventure, achète l'ensemble des bouchons au prix de 210 euros la tonne. L'argent ainsi obtenu permet de **venir en aide aux enfants handicapés** en finançant des opérations visant le matériel (fauteuils), l'équipement, l'aménagement de véhicules ou d'appartements (ascenseurs d'escalier, modification de lieux, etc ...).

**Le Centre socio Culturel est Ambassadeurs-Collecteurs  
sur la commune de Les Mazures**



# Mémoire du village..



Une enquête rapide auprès des anciens du village conduira les plus curieux à faire la distinction entre les deux conflits, 1914/1918 et 1939/1945.

Réponses à adresser en mairie, directement ou par email. [mairie.les.mazures@orange.fr](mailto:mairie.les.mazures@orange.fr)

L'année 2014 marque le début d'un événement national et d'un exercice de civisme, celui du Souvenir Français. Le 23 avril s'est ouverte officiellement une ère de commémoration durable, calquée sur la durée de la 1ère guerre mondiale. Jusqu'en 2018, le pays fera vivre cette tragique période qui causa la mort de près de dix millions de personnes dans le monde.

Notre village, comme tous les villages Français, a payé un lourd tribut.

Des jeunes Mazurois sont morts pour la patrie agressée, envahie.

Commémorer cette tragédie, c'est ne pas vouer à l'oubli ceux qui ont fait involontairement le don de leur vie.

Qui s'attarde aujourd'hui, à l'exception du jour férié le 11 novembre, sur le parvis de l'église devant le monument élevé à leur mémoire ?

Attirer la curiosité de tous, et des plus jeunes en particulier, sur les noms gravés n'est pas difficile. Tous y découvriront des patronymes toujours bien présents aujourd'hui à Les Mazures.

Notre monument rassemble en une liste unique les morts des deux guerres mondiales. sans précision.



# Devoir de mémoire !

Si les contemporains de la guerre ont disparu, par contre des témoignages recueillis par ceux qui les ont connus, ainsi que les souvenirs de famille peuvent être recueillis. Que la collecte de tout ce qui peut créer la mémoire de cette guerre, à la mesure de notre village soit entreprise ! Parution par épisodes dans les prochains bulletins municipaux.

L'importance de l'adhésion des Mazurois pourrait conduire à une exposition et à une publication particulière.

Coordination Claude Pérignon, conseiller municipal.

## Abrégé des événements qui ont conduit à l'entrée en guerre :

- 28 juin 1914.

Assassinat à Sarajevo de l'Archiduc François Ferdinand, prince héritier de l'empire austro-hongrois. 1er événement qui amènera l'embrasement de l'Europe.

- 28 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.

- 31 juillet 1914.

Assassinat de Jean Jaurès. Celui qui voulait empêcher l'éclatement d'une guerre est tué par balles par Raoul Villain, étudiant nationaliste.

- 1er août 1914.

La France décrète la mobilisation générale.

- 1er août 1914.

L'Allemagne déclare la guerre à la Russie.

- 3 août 1914.

L'Allemagne déclare la guerre à la France.

- 4 août 1914.

La Grande Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne, en réaction à l'invasion de la Belgique...

La mondialisation du conflit est d'ores et déjà engagée !





# D

ans l'attente de la mise en place des différentes mesures à destination des jeunes et afin de promouvoir l'accès aux programmations culturelles. Le conseil municipal a décidé de participer financièrement, à hauteur d'environ 30%, à l'achat des entrées au festival « Cabaret Vert », au bénéfice de chaque jeune Mazurois(e) âgé(e) de 13 ans au 1er janvier à 25 ans au 31 décembre.

### Démarche à suivre (les entrées sont nominatives) :

Se présenter en mairie, avec votre règlement, *avant le samedi 12 juillet 2014* (dernier délai) pour acheter votre place à tarif préférentiel. La mairie se chargera de l'achat collectif des tickets.

Si votre choix porte sur le « Pass 1 jour » merci de spécifier le jour choisi.

Par la suite, *dés le 21 juillet* et en échange du ticket qui vous a été distribué en Mairie, vous pourrez récupérer votre billet d'entrée au cabaret vert.

## PASS 4 JOURS

jeu / ven / sam / dim

Tarif normal : 80 €\*  
Participation mairie : - 24 €  
Votre participation : 56 €

## PASS 4 JOURS + CAMPING

jeu / ven / sam / dim

87 €\*  
- 27 €  
soit 60 €

## BILLET 1 JOUR

jeu / ven / sam

32 €\*  
- 10 €  
soit 22 €

## PASS 3 JOURS

ven / sam / dim

55 €\*  
- 17 €  
soit 38 €

## PASS 3 JOURS + CAMPING

ven / sam / dim

62 €\*  
- 19 €  
soit 43 €

## BILLET 1 JOUR + CAMPING

jeu / ven / sam

- 12 €  
soit 27 €

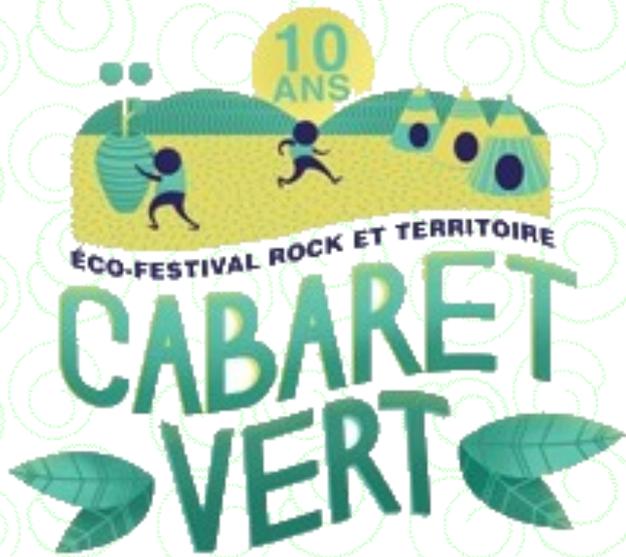
SQUARE BAYARD  
CHARLEVILLE  
MEZIERES (08)  
21/22/23/24  
AOÛT 2014



ÉCO-FESTIVAL ROCK ET TERRITOIRE  
10 ANS  
CABARET  
VERT



ÉCO-FESTIVAL ROCK ET TERRITOIRE  
CABARET  
VERT



# Programmation

## CONCERTS

### JEU 21

Ouverture des portes 17h00

SCÈNE  
ZANZIBAR

PLACEBO  
- M -  
METRONOMY  
DIE ANTWOORD

SCÈNE  
LES ILLUMINATIONS

FLUME  
JOEY BADASS  
ROYAL BLOOD  
RED FANG  
ALB

SCÈNE  
LE TEMPS DES CERISES

HIGHLIFE RECORDINGS  
RASPECT CREW

### VEN 22

Ouverture des portes 14h00

SCÈNE  
ZANZIBAR

THE PRODIGY  
EDITORS  
CASSEURS FLOWTERS  
CLOUD NOTHINGS  
THE STRUTS

SCÈNE  
LES ILLUMINATIONS

KAVINSKY (OUTRUN LIVE)  
THE COOL KIDS  
KING KHAN & THE SHRINES  
MARMOZETS  
MURKAGE  
THE MOTHMAN PROPHECIES

SCÈNE  
LE TEMPS DES CERISES

GUESTARACH  
YANN KESZ  
KAPTAIN CADILLAC  
HOOSKY  
RASPECT CREW

### SAM 23

Ouverture des portes 14h00

SCÈNE  
ZANZIBAR

SHAKA PUNK  
FAUVE ≠  
VOLBEAT  
AIRBOURNE  
FINDLAY

SCÈNE  
LES ILLUMINATIONS

THE PAROV STELAR BAND  
JAGWAR MA  
TINARIWEN  
SALUT C'EST COOL  
B.E.S/BB GANG  
THE LADS

SCÈNE  
LE TEMPS DES CERISES

BODYBEAT  
THE JUNGLE SHAKERS  
RASPECT CREW

### DIM 24

Ouverture des portes 14h00

SCÈNE  
ZANZIBAR

GAËTAN ROUSSEL  
KAISER CHIEFS  
THEE OH SEES

SCÈNE  
LES ILLUMINATIONS

NICK WATERHOUSE  
ST. PAUL AND THE BROKEN  
BONES  
BAPTIZEIN AND SECRET  
YOLK

SCÈNE  
LE TEMPS DES CERISES

BACK IN TIME  
THE JUNGLE SHAKERS

## Juillet 2014

**Dimanche 6 juillet :**

- Matinée pêche GRATUITE pour les enfants de 5 à 16 ans de 9h00 à 12h00 à l'Etang de la Grande Terre accompagné par un adulte.

**Dimanche 13 juillet**

- Retraite aux flambeaux
- Spectacle et feu d'artifice à 23h00
- Animation et buvette assurés par la « Jeunesse des Maz's »

**Lundi 14 juillet :**

- Défilé accompagné de l'Union Musicale Revinoise
- Animations Jeux gratuits pour les enfants au stade de foot
- Concours de boules en bois (doublette mêlée ouverte à tous les Mazurois).

**Dimanche 20 juillet :** - « Guinguette à l'étang » organisé par l'association « la Truite Mazuroise » et la commune de Les Mazures.

*Au programme :* Matinée pêche, Barbecue et buvette, promenade à dos d'âne



## Septembre 2014

**Dimanche 21 septembre :** - Brocante et marché artisanal

## Octobre 2014

**Dimanche 12 octobre :** - Loto ASTRM

**Samedi 18 octobre :** - Fluo Night Party III

**Vendredi 31 octobre :** - Halloween (concours de déguisement, bal et buvette assurés par la Jeunesse des Maz's)



### A l'étude pour la fin de l'année :

- Une soirée « chansons françaises » avec la Chorale Récréation de Charleville-Mézières.
- Une soirée théâtrale
- Une exposition photographique, à l'initiative de la Bibliothèque Intercommunale sur l'histoire de notre Village.

## Parole aux associations

Les associations Mazuroises peuvent profiter des éditions du bulletin municipal pour y faire apparaître leurs événements et autres éléments de communication. Pour ce faire, il suffit de nous faire parvenir les informations en Mairie.

# Horaires d'ouverture

Du 01/07 au 31/08

Septembre - Octobre

7 jours/7 de 10h à 19h\*

Sam/Dim de 11h à 18h\*\*  
Et durant toute les vacances de la Toussaint  
La semaine sur réservation pour groupes

\* Fermeture de la billetterie à 17h

\*\* Fermeture de la billetterie à 16h

## Tarifs

### Individuel

De 2 à 4 ans - 65 ans et + : 7€  
De 5 à 64 ans : 14€

### Groupe à partir de 5 personnes

De 2 à 4 ans - 65 ans et + : 7€  
De 5 à 64 ans : 12,50€

### Elfypass

(accès durant toute la saison)  
De 2 à 4 ans - 65 ans et + : 19€  
De 5 à 64 ans : 39€

### Pass-partout

(une journée au parc acrobatique + Elfy Park)  
De 6 à 14 ans : 22€ (au lieu de 29 €)  
15 ans et + : 29€ (au lieu de 36 €)



Lac des Vieilles Forges  
08500 - LES MAZURES  
Tél : 03 24 53 18 43  
Port : 06 62 11 18 18  
contact@elfypark.fr  
www.elfypark.fr



Conception : www.talacom.fr - Mise en page & impression : www.reims-publicite.com

## Bienvenue dans un monde féérique !

Elfy et ses amis lutins se sont installés en forêt pour partager avec vous un moment inoubliable en famille, où grands-parents, parents et enfants redécouvrent le plaisir de jouer ensemble.

Venez découvrir ce village habité par des personnages drôles et intrigants. Les portes d'un monde légendaire s'ouvrent à vous.

Réveillez le lutin qui sommeille en vous !

Grimpez

Glissez

Sautez

Rebondissez

Volez

# ELFY PARK

## Le village des Lutins

### NOUVEAU

## Lac des Vieilles Forges Ardennes

08 500 Les Mazures

Tél. 03.24.53.18.43 06.62.11.18.18

contact@elfypark.fr - www.elfypark.fr

# 5 hectares de jeux à vivre en famille

Accessible de 2 à 102 ans



- Cabanes perchées
- Le monde souterrain
- karts à pédales
- Mer de filets
- Balançoires
- Toboggans
- Tyroliennes
- Luge d'été



Lupulin



Hodekin le Scounhunc



Doublecroch'



Ninette à la Violette

23



Vert-Capuche



Le Houzier



Lac des Vieilles Forges  
Les Mazures - Ardennes  
(à côté du parc acrobatique)



Le pacte civil de solidarité (PACS) permet à deux personnes qui vivent ensemble sans être mariées, et qui ont une certaine stabilité, d'organiser une vie commune.

### LES PERSONNES POUVANT CONCLURE UN PACS

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe. Un mineur, même émancipé, ne peut conclure un PACS (d'autres cas de nullité existent).

### FORME ET CONTENU DE LA CONVENTION

Les personnes concluant un PACS passent entre elles une convention, par acte authentique ou par acte sous seing privé, qui organise leur vie commune.

### DÉCLARATION DU PACS

#### *Lieu de déclaration*

Les deux personnes qui concluent un PACS doivent se présenter elles-mêmes et faire une déclaration conjointe **au greffe du tribunal d'instance** dans le ressort duquel elles fixent leur résidence commune ou, en cas d'empêchement grave à la fixation de celle-ci, dans le ressort duquel se trouve la résidence de l'une des parties.

**Tribunal d'Instance de Charleville-Mézières (pour Les Mazures)**

**12 rue Mme de Sévigné 08000 CHARLEVILLE MEZIERES**

**Tél: 03 51 16 80 06 / Fax: 03 24 59 35 22**

#### *Pièces à fournir*

Pour que la demande soit recevable, les demandeurs doivent fournir :

- l'original de la convention passée entre eux ;
- un document officiel délivré par une administration publique justifiant de leur identité ;
- une copie intégrale (ou les extraits avec filiation) d'acte de naissance ou, s'il n'est pas possible d'obtenir cet acte de l'état civil, un acte de notoriété ;
- pour les partenaires de nationalité étrangère nés hors de France, un certificat de non-pacte. Pour les partenaires nés en France, ce document n'est plus nécessaire depuis le 1er juillet 2008 ;
- les pièces attestant qu'il n'existe entre eux aucun lien de parenté ou d'alliance ;
- une attestation sur l'honneur selon laquelle les partenaires fixent leur résidence dans le ressort géographique du tribunal d'instance où la déclaration conjointe est faite ;
- si l'un des partenaires est divorcé ou veuf, le livret de famille de l'union dissoute ou, à défaut, la copie intégrale (ou les extraits avec filiation), selon le cas, soit de l'acte de mariage dissous par divorce, soit de l'acte de naissance du conjoint décédé ;
- pour les partenaires de nationalité étrangère nés hors de France, un certificat de coutume délivré par les consulats étrangers en France et les pièces d'état civil mentionnées dans ce certificat ;
- le cas échéant, les pièces permettant la vérification du respect des dispositions prévues aux articles 461 et 462 du code civil en matière de curatelle et de tutelle.

#### *Enregistrement*

Le greffier enregistre la déclaration et fait procéder aux formalités de publicité.

***Mention du PACS en marge de l'acte de naissance*** (comme pour un mariage)

**Pour de plus amples informations connectez-vous sur le site de la commune ou adressez-vous en Mairie !**

## Comment les élus communaux sont-ils indemnisés ?...

La réponse est accessible sur le site de l'Association des Maires de France.  
Voici une synthèse des éléments utiles à l'information des Mazurois.

« Le montant des Indemnités de fonction des Maires, adjoints et Conseillers Municipaux sont déterminés librement par le conseil municipal, dans la limite des taux maxima.

**Toutefois, dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au Maire sera fixée à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales... sauf si le conseil municipal en décide autrement. »**

Suite à la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et clarification des procédures « la population à prendre en compte pour le calcul du montant des indemnités de fonction des Maires est identiques à celle des adjoints, à savoir la population totale identifiée avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal. » Une délibération unique peut être prévue pour la durée du mandat en fixant le montant en pourcentage de l'indice 821 majoré de la fonction publique, ce qui évite de délibérer à nouveau à l'occasion d'une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice.

La délibération fixant les indemnités est à prendre dans les trois mois qui suivent l'installation des nouveaux élus. (cf le compte rendu du Conseil municipal de Les Mazures en date du 2 avril 2014). Cet acte officiel autorise la vérification du respect de la réglementation et notamment la mise en application du plafond indemnitaire. Cette procédure permet aussi de contrôler en cas de cumul d'indemnités (élus exerçant plusieurs mandats électifs) et de préciser le montant de l'indemnité soumise à fiscalisation...

Population. (nombre d'habitants)	Taux maximal. (en % de l'indice)	
	Maire	Adjoint
Moins de 500	17	6,6
500 à 999 <i>Les Mazures</i>	31	8,25
1 000 à 3 499	43	16,5
3 500 à 9 999	55	22
10 000 à 19 999	65	27,5
20 000 à 49 999	90	33
50 000 à 99 999	110	44
<b>100 000 et plus / 100 000 à 199 999</b>	<b>145</b>	<b>66</b>
<b>Plus de 200 000</b>		<b>72,5</b>

### A vos calculettes !

Vous connaissez l'indice de la fonction publique, 821 majoré. Vous multipliez par la valeur actuelle du point d'indice, 4,63 euros, et vous appliquez le pourcentage indiqué dans le tableau pour connaître le montant brut des indemnités perçues par Mme le Maire et chacun de ses quatre adjoints...

**Maire** :  $(821 \times 4,63) \times 31\% = 1178,38$  euros brut  
environ 1 050 euros mensuels net

**Adjoint** :  $(821 \times 4,63) \times 8,25\% = 313,60$  euros brut  
environ 280 euros mensuels net

Les conseillers municipaux de les Mazures ne perçoivent pas d'indemnités. Les dispositions réglementaires pour les communes de moins de 100 000 habitants en permettent théoriquement le versement. Cependant, cette possibilité est soumise à une contrainte qui en exclut pour l'heure l'application : le montant total des indemnités susceptibles d'être allouées à l'ensemble des élus ne peut être supérieur au montant total autorisé alloué au Maire et à ses quatre Adjoints...



Conformément aux engagements pris, la municipalité recourt à la possibilité d'engager dans le cadre d'un service civique des jeunes sans emploi de moins de 26 ans.

Sont concernés prioritairement les jeunes mazuroides et mazurois.

Le service civique permet la découverte de métiers divers et d'étayer les choix de chacun pour d'autres recherches d'emplois, pour une orientation vers des formations ou une reprise d'études qualifiantes.

L'indemnisation mensuelle est de 576 euros non imposables pour 24 à 26 heures de travail hebdomadaires. Elle est compatible avec la perception de l'Aide Personnalisée au Logement, APL.

**La municipalité envisage dans les prochains mois, de juillet à octobre, de solliciter la mise à disposition de 5 emplois.**

Les personnes intéressées se feront connaître en mairie où ils peuvent obtenir tous renseignements utiles.

Une diffusion large de ce message est souhaitable.

(Mairie Les Mazures : 03.24.40.10.94.)



Le 16 juin 2014, Mme le Maire a invité les jeunes qui se sont d'ores et déjà fait connaître. Ils étaient 8 présents en mairie pour recevoir une information plus complète et obtenir des réponses à leurs éventuelles questions. A priori, ils remplissent les conditions et sont éligibles pour bénéficier de ce dispositif. Ils seront tous entendus dans les meilleurs délais par une commission qui proposera à Mme le Maire de valider ou invalider les candidats. (Commission d'entretien conduite par Claude Pérignon, Benoît Didier, Alexandre Noizet).

Il s'agira ensuite de croiser les besoins de service de la commune avec le profil des jeunes retenus pour établir les fiches de postes à pourvoir.

**24 ou 26 heures hebdomadaires de travail ?** Le service réel se compose de 24 h auxquelles s'ajoutent 2 heures capitalisées chaque semaine qui sont consacrées à la formation civique par la municipalité. (Notamment en faisant participer les jeunes aux commémorations nationales et locales, ainsi qu'à des événements sociaux, voire festifs, initiés par la commune ex : cérémonie du 11 novembre ou Téléthon).

**Durée des contrats ?** 5 services de 10 mois sont envisagés à terme. Ce dispositif ne peut être reconduit pour celui qui en a bénéficié. Le temps du service civique est donc aussi une période de recherche d'emploi, de formations qualifiantes, d'orientation vers des offres d'apprentissage ou pour une reprise d'étude. L'accompagnement et le tutorat envisagés prennent alors tout leur sens... ainsi que la libération d'une journée ouvrable par semaine.

**Les premiers contrats de service civique ?** Deux seront rapidement mis en œuvre.

L'un mis à disposition du Centre social pour l'aide au péri scolaire et péri éducatif.

L'autre pour renforcer l'équipe des employés municipaux pour l'entretien des espaces verts et l'amélioration de l'environnement.



De gauche à droite :

*Philippe Gonçalves,*

*Georges Vélin,*

*Hervé Rogissart,*

*Bernard Papiller,*

*Alexandre Noizet,*

*Claude Pérignon,*

*Benoît Didier,*

*Loetitia Da Silva-Manquillet,*

*Eduard Landzowiczak,*

*Elisabeth Bonillo-Deram,*

*Thierry Brioux,*

*Ali Bitam,*

*Anne Humiecki,*

*Jean Pierre Bonillo,*

*Martial François,*

**Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, Maire**

**LES ADJOINTS :** Ali BITAM, 1er adjoint, Hervé ROGISSART, 2ème adjoint, Georges VELIN, 3ème adjoint, Jean-Pierre BONILLO, 4ème adjoint.

**LES COMMISSIONS :** Présidente Elisabeth Bonillo Deram  
**Coordination des commissions**

- Bois - Aménagement Environnement → Hervé Rogissart
- Travaux sécurité → Ali Bitam
- Gestion entretien cimetière → Hervé Rogissart
- Education - Culture - Péri éducatif → Claude Pérignon
- Anciens - Devoir de mémoire → Loetitia Da Silva Manquillet
- Fêtes & Cérémonies → Jean-Pierre Bonillo
- Station épuration, assainissement → Georges Velin
- Personnel communal → Hervé Rogissart / Jean-Pierre Bonillo
- Réseau Câblé → Jean-Pierre Bonillo
- Communication → Philippe Gonçalves
- Patrimoine - Embellissement → Jean-Pierre Bonillo

BOIS-AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	TRAVAUX-SECURITE	GESTION ENTRETIEN CIMETIERE	EDUCATION-CULTURE JEUNESSE PERI-EDUCATIF	ANCIENS DEVOIR DE MEMOIRE
<b>Elisabeth BONILLO-DERAM</b>				
<u>Hervé ROGISSART</u> Bernard PAPILLIER Benoît DIDIER Martial FRANCOIS	<u>Ali BITAM</u> Hervé ROGISSART Georges VELIN Edouard LANDZWOJCZAK Thierry BRIOUX Benoît DIDIER Martial FRANCOIS	<u>Hervé ROGISSART</u> Georges VELIN Edouard LANDZWOJCZAK	<u>Claude PERIGNON (CE)</u> Ali BITAM (CE) Alexandre NOIZET Philippe GONCALVES Benoît DIDIER	<u>Loetitia DA SILVA</u> Anne HUMIECKI Thierry BRIOUX Georges VELIN
Affouage Aménagement forestier	Suivi de travaux, PLU (Plan Local d'Urbanisme)	<b>STATION EPURATION ASSAINISSEMENT</b> <u>Georges VELIN</u> Edouard LANDZWOJCZAK	Politique en faveur des enfants et des jeunes Péri-éducatif, Service Civique, lien avec le tissu associatif...	Voyage des Anciens Repas des Anciens Organisation des cérémonies patriotiques et des commémorations

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
<p><b>Elisabeth BONILLO-DERAM, présidente</b>                      Ali BITAM (Titulaire)                      Hervé ROGISSART (Titulaire)                      Georges VELIN (Titulaire)                      Jean-Pierre BONILLO                      Edouard LANDZWOJCZAK                      Claude PERIGNON</p>

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en	Triage Forestier Les Mazures	Triage Forestier Renwez	Fédération Départementale d'Energies des	Comité National d'Action Sociale	Parc Ré
Elisabeth Bonillo Deram Ali BITAM Georges VELIN Edouard LANDZWOJCZAK Hervé ROGISSART Claude PERIGNON	Elisabeth Bonillo Deram Hervé ROGISSART Bernard PAPILLIER Martial FRANCOIS Benoît DIDIER Georges VELIN	Christian DURBECQ Hervé ROGISSART	Ali BITAM Philippe GONCALVES	Loetitia DA SILVA	Elisabeth Claude PE

**Titulaires**



**Suppléants**

FETES- CEREMONIES MANIFESTATIONS COMMUNALES	PERSONNEL COMMUNAL	RESEAU CÂBLE	COMMUNICATION	PATRIMOINE - EMBELISSEMENT
--	-----------------------	--------------	---------------	-------------------------------

**BONILLO-DERAM**

<u>J-Pierre BONILLO</u> Alexandre NOIZET Thierry BRIOUX Loetitia DA SILVA Claude PERIGNON Philippe GONCALVES	<u>Hervé ROGISSART</u> <u>J-Pierre BONILLO</u> Thierry BRIOUX Martial FRANCOIS	<u>J-Pierre BONILLO</u> Ali BITAM Alexandre NOIZET Philippe GONCALVES	<u>Philippe GONCALVES</u> Claude PERIGNON Loetitia DA SILVA	<u>Jean-Pierre BONILLO</u> Edouard LANDZWOJCZAK Loetitia DA SILVA
---	---	--	---	---

Organisation et mise en œuvre des fêtes, manifestations, concerts, théâtre, etc	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Dossier fibre optique	Bulletin municipal Site de la commune. Communication interne	Déco Noël, Maisons fleuries, Jury départemental et régional
---	----------------------------	-----------------------	---	---

**Elisabeth BONILLO DERAM**  
**Ali BITAM**  
**en lien direct**  
avec Karine Pouillaude  
Responsable RH  
Gestion Personnel  
Formation Personnel  
Formation Elus

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Elisabeth BONILLO-DERAM, présidente

- Georges VELIN Loetitia DA SILVA-MANQUILLET Anne HUMIECKI Thierry BRIOUX Philippe GONCALVES		Elus (5)
- Alain BAUDREZ Martine BOURGEOIS Philippe PETIT Angélique WALGRAEVENS Mireille PERIGNON		Nommés (5)

Naturel régional	Association Mazuroise d'Education et de	Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural	Communauté de commune Porte de France	Fédération Nationale des Communes	Mission Locale
Bonillo Deram	Elisabeth Bonillo Deram	Georges VELIN	Elisabeth Bonillo Deram	Benoît DIDIER	Elisabeth Bonillo Deram
PERIGNON	Loetitia DA SILVA Anne HUMIECKI		Ali BITAM Hervé ROGISSART	Martial FRANCOIS	Alexandre NOIZET

Bonjour à toutes et tous,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette rencontre, Elus-Personnel communal.

L'équipe municipale et moi-même avons voulu cette réunion, pour vous présenter la nouvelle équipe, nous sommes désormais 15, avec l'arrivée de Claude PERIGNON, Anne HUMIECKI, Benoît DIDIER, Martial FRANCOIS et le plus jeune Alexandre NOIZET.

Pour commencer il y a 2 adjoints responsable du personnel :

Jean-Pierre BONILLO et Hervé ROGISSART, ce

sont les référents de tout le personnel,

technique, administratif et école. Ils sont

secondés dans leur tâche par Thierry

BRIOUX et Martial FRANCOIS.

Karine restant bien sûr responsable

des ressources humaines, c'est-à-

dire gestion du personnel (congs,

maladie, et remplacement de Michel

lorsque celui-ci est absent pour

l'équipe technique).

Ce qui va suivre est ce que nous  
voulons :

Nous tenons à vous faire part de

notre volonté de fournir un service

de qualité à la population qui doit

être notre priorité commune. Nous

ferons tout pour vous garantir de

bonnes conditions de travail et c'est

de cette façon que nous pourrons

mener conjointement une action

municipale dynamique, car je vous l'ai déjà

dis, vous êtes la vitrine de la commune. Nous

tenons d'ailleurs à vous remercier du bon état d'esprit

actuel qui doit permettre de travailler en bonne intelligence,

et d'accomplir au service des habitants du village, une action efficace

et appréciée dans tous les domaines qui nous reviennent.

Pour cela nous faisons appel à votre savoir faire et à votre conscience

professionnelle pour que nous effectuions un travail basé sur le respect mutuel, car

chaque employé municipal a son importance quelque soit le poste qu'il occupe, qu'il soit

agent titulaire ou agent en contrat aidé, que vous soyez au technique, à

l'administratif, à l'école.



Nous attachons énormément d'importance à l'accueil, au contact avec nos administrés et nous en mesurons la difficulté, cela n'est pas toujours aisé. Nous tenons à féliciter L'EQUIPE TECHNIQUE qui travaille à la propreté du village et à celle des locaux communaux, qui créent les bonnes conditions pour que les festivités, les manifestations et cérémonies se passent le mieux possible, L'EQUIPE ADMINISTRATIVE (avec l'APC et la Bibliothèque) qui se trouve dans des bureaux peu adaptés pour travailler sereinement, souvent sur des dossiers délicats avec un va et vient continu d'administrés, tâches ingrates et ardues, pas toujours perçues à la mesure de l'investissement personnel que cela implique, au PERSONNEL DE L'ECOLE qui s'occupent des enfants et dont le métier n'est pas toujours facile.



Nous voulons que vous compreniez bien la nécessité de travailler en équipe et que chacune et chacun d'entre vous a son importance dans le poste qu'il occupe.

Nous continuerons à développer la formation, qu'il s'agisse de formation continue, de préparation aux concours et examens professionnels. Nous restons également attachés à l'octroi d'un régime indemnitaire pour vous tous, ce qui n'est que la continuité de ce qui nous avons mis en place depuis 2008.

Je suis avec mon équipe municipale soucieuse de la qualité du service rendu à la population, cela est primordial pour nous, tout en restant à votre écoute.

Nous vous invitons à partager le verre de l'amitié ou vous pourrez échanger avec nous, en vous rappelant que vous pouvez compter sur nous pour instaurer des rapports basés sur le respect mutuel.

Le Maire,  
ELISABETH BONILLO DERAM.

Réunion du 14 avril 2014

### **Affouage**

Point sur l'évolution de l'exploitation dont le délai d'abattage est fixé au 1er mai  
Organisation d'une tournée sur les parts prévue le 6 mai

### **Taille des Haies**

Proposition de fixer la date exigée pour la taille au 15 juin 2014 dans l'attente d'un arrêté municipal en conformité avec le Code Civil pour les années ultérieures.

### **Décharge Sauvage**

Il est décidé de procéder à l'enlèvement des déchets qui s'accumulent le long du chemin dans la parcelle 43 du massif forestier de la Havetière.

### **Acquisitions**

Etudes des acquisitions possibles de fonds boisés sur la commune.

#### **\* Affouage :**

*Etude de la ressource pour les prochaines années compte-tenu du volume de bois susceptible d'être destiné au chauffage dans la forêt communale. A savoir, que l'affouage a pour origine le verbe «affouer» qui signifiait "chauffer", dérivé du latin "focus" qui désigne le "foyer".*

*L'affouage est la possibilité donnée à une commune propriétaire de forêt de réserver tout ou partie des produits d'une coupe aux besoins domestiques des habitants bénéficiaires de l'affouage.*

*Traditionnellement, le partage est décidé dans notre commune par "foyer" au regard de l'article 243.2 du Code forestier."*

## Commission « Education, culture, relations avec les associations »

Réunion du 24 avril 2014

Elisabeth Bonillo Deram a installé la commission et précisé ses attributions pour l'aide à la mise en œuvre de la politique municipale en faveur des jeunes. Elle a établi pour ses membres une feuille de route et annoncé les priorités à accorder parmi les projets annoncés.

1. **Urgence de l'adaptation du dispositif « péri éducatif ».** Décision à prendre en juin pour amender le fonctionnement 2013/2014 et permettre l'anticipation nécessaire de l'organisation par le centre social.
2. **Mise en œuvre du service civique.** Choix du mode de gestion, par la commune ou sous l'égide de la Ligue de l'Enseignement agréé par l'Etat. Etude de faisabilité et de pertinence des emplois pressentis. Commune ? Ecole ? Centre Social ? Lancement d'une information et appel d'offre sur la commune. Recrutement...
3. **Mise en œuvre d'un passeport culturel.** Jeunes de 9 à 15 ans concernés. Ouverture du dispositif octobre ? Elaboration à étudier d'un dispositif alliant offres culturelles et accompagnement de projets personnels... Recherche d'informations comparatives de systèmes existants. Prise de contacts avec tous partenaires culturels locaux, à l'échelle du département.
4. **Bourse au permis.** Projections pour début 2015. Echanges préalables avec des expériences communales existantes et étude de la complémentarité de l'initiative avec d'autres aides existantes.

# Débats du Conseil Municipal relatifs au vote des trois taxes

L'anticipation sur les risques de perte de fiscalité a éclairé la réflexion et la décision des conseillers municipaux. Trois niveaux de ressources sont pris en considération :

## ° Le Fonds de Concours.

Il recouvre exclusivement l'investissement pour travaux. Cette ressource risque d'être contrainte et pourrait connaître une baisse plus ou moins sensible. Cette ligne politique budgétaire est liée aux orientations de la nouvelle communauté de communes « Portes de France »... La prudence est de rigueur.

## ° Le Fonds de Péréquation.

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. En 2003, ce principe a été inscrit en objectif de valeur constitutionnelle, à l'occasion d'une révision de la Constitution. Alors, son application s'impose. Une péréquation « horizontale » s'applique entre les collectivités. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».

## ° La Dotation Globale de Fonctionnement.

Une péréquation « verticale » est assurée par les dotations de l'Etat aux collectivités, principalement par la dotation globale de fonctionnement.

La mise en œuvre des politiques de solidarité invite à la prudence et à anticiper les risques de pertes de rentrées fiscales. Pour exemple, la contribution de la commune au fonds de péréquation s'élevant à 30 232 euros en 2014, s'élèvera à environ 50 000 euros et pourrait atteindre à moyen terme 80 000 euros.

L'anticipation sur des baisses probables de revenus fiscaux a conduit à étudier une augmentation des trois taxes dont la variation des taux est liée. La taxe d'habitation, la taxe foncier bâti, la taxe foncier non bâti, n'ont pas augmenté depuis 11 ans. Trois hypothèses ont été soumises à discussion :

° **A) Maintien des taux actuels des trois taxes** : Position qui demande de réaliser des économies déjà envisagées mais qui au-delà risque d'obérer la réalisation complète des projets annoncés.

° **B) Augmentation des trois taxes limitée** : Solution pour maintenir le cap des projets mais qui demanderait une révision en cours de mandat, donc une seconde augmentation.

	Taux appliqué	Propositions
Taxe d'habitation	7,38	8,07
Taxe foncier bâti	14,76	16,14
Taxe foncier non bâti	24,60	26,91

° **C) Augmentation des trois taxes, plus importante** : Solution assortie d'un engagement à maintenir les nouveaux taux jusqu'en 2020. Elle autoriserait aussi le remboursement anticipé d'une partie importante d'un emprunt.

	Taux appliqué	Propositions
Taxe d'habitation	7,38	8,48
Taxe foncier bâti	14,76	16,96
Taxe foncier non bâti	24,60	28,27

Quatre situations familiales différentes prises parmi les élus ont étayé concrètement les hypothèses, étudiées pour apprécier l'augmentation effective des contributions en appliquant les taux envisagés. Dans les deux cas, l'imposition reste favorable aux personnes locataires (- 23 %).

Elle est moins favorable aux propriétaires sans enfants mais pratiquement à l'équilibre (+0,3%). Elle est a priori plus défavorable aux propriétaires avec enfants dans la mesure où ils bénéficient de réductions des bases avant application des taux (+2,5 %)

*Se reporter au compte rendu du conseil municipal.*

*Vote des 3 taxes : A) 1 voix. B) 2 voix. C) 12 voix.*



## Formation 1<sup>er</sup> semestre 2014 Personnel communal :

Thème	Nombre d'agents	durée	Nombre de journées stagiaires	Organisme et Coût pédagogiques
Info préparer et organiser les élections	1	1 j	1	Association des Maires des Ardennes (AMDA) <b>40 €</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Présentation kit bien démarrer le mandat	1	½ j	1/2	Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) <b>GRATUIT</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Animation bibliothèque	1	4 j	4	Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA) <b>GRATUIT</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Initiation technique. <i>Electricité, maçonnerie, plomberie, peinture, menuiserie.</i>	1	15 j	15	Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) <b>COÛT 900 € PAYANT POUR CONTRATS AIDÉS +</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Technique de nettoyage des locaux administratifs	1	3 j	3	Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) <b>GRATUIT</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Certification utilisation des produits phytopharmaceutiques	6	2	12	Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) <b>COÛT 1 320 € PAYANT POUR CERTIFICAT À OBTENIR +</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Bases du soudage.	2	5	10	Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) <b>1 AGENT GRATUIT + 60 € PAYANT POUR 1 CONTRAT AIDÉ</b> <i>INDEMNISATION DÉPLACEMENTS PAR LA COMMUNE</i>
Nombre total de journées stagiaires			43,5	

### Elus municipaux :

Formations assurées par l'Association des Maires de France.

**17 mai 2014 : Journée d'accueil et d'information des nouveaux élus. (Coût 75 €)**

Centre des Congrès des Vieilles Forges.

Statut de l'élu. Pouvoirs de police du Maire et responsabilité de l'élu. Rôle et fonctionnement du Conseil Municipal. Les collectivités employeurs...

**3 participants. Loetitia Da Silva Manquillet, Benoît Didier, Georges Velin.**

**14 avril 2014 : Formation à la mise en place du budget. (Coût 120 €)**

Gestion publique, fonctionnement et investissement. Les acteurs et le vote du budget.

Particularité une année d'élection. Préparation et mise en forme du document budgétaire. Les équilibres budgétaires...

**3 participants. Georges Velin, Claude Pérignon, Philippe Gonçalves.**

## MARS 2014

- 28 : Réunion Conseil Municipal - Election du Maire - Mise en place de l'Equipe Municipale
- 31 : Réunion de travail : mise en place des commissions

## AVRIL 2014

- 2 : Conseil Municipal (18 h 30)
- 3 : Réunion de chantier travaux rue du Pâquis (14 h 30)
- 7 : Maire - Adjoints (17 h 30)  
Rendez-vous avec le directeur de l'AMEL (après-midi)
- 8 : Conseil d'école
- 9 : CCAS
- 10 : 2 Réunions de chantier 14h et 15h
- 11 : Réunion préparation budget (9h)
- 14 : Maire - Adjoints (17h 30) - Commission bois (18h 30) - Commission fêtes (19h30)
- 15 : Réunion avec l'AMEL pour le péri-éducatif (18h 30)
- 16 : Triage forestier à Sécheval (18h 30)
- 17 : Réunion de chantier (14h) - Conseil Communautaire à Rocroi (19h)
- 18 : Commission Sécurité à la base des Vieilles-Forges (14h 30)
- 22 : Réunion avec LEDA (17h) - Point budget (18h)  
SIAEP (syndicat d'eau) à Rocroi (19h)
- 23 : Maire-Adjoints (17h 30) - Réunion de travail de tous les élus (18h 30)
- 24 : Commission Education Culture Jeunesse (18h 30)
- 25 : Réunion du SMICTOM (Ordures ménagères) à Auvillers-Les-Forges (18h 30)
- 28 : Conseil Municipal (18h 30)
- 29 : Réunion avec la FDEA (fédération départementale d'électricité) (16h)  
Réunion du SINOA (syndicat Nord-Ouest Ardennais) à Rocroi (19h)

## MAI 2014

- 5 : Maire - Adjoints
- 6 : Réunion CAF à Charleville (14h) - Présentation salle multisports aux nouveau élus  
Par l'agence 3 Arches - Réunion du SIM  
Assemblée Générale de l'AEP (20h)
- 12 : Maire - Adjoints
- 14 : Réunion AMEL et Elus
- 15 : Réunion de chantier (14h)
- 19 : Réunion Elus + Erik Pilardeau sur service civique (18h 30)  
Réunion SMICTOM à Auvillers-Les-Forges ( 19h30)
- 20 : Réunion avec AMEL pour projet Basket (10h)  
Réunion avec ligue de l'enseignement pour mise en place Service Civique (11h)  
CCAS (18h)  
Conseil Municipal (19h)
- 21 : Comité de Pilotage Péri-Educatif (18h30)
- 22 : Réunion chantier (14h)  
Assemblée Générale de l'ADMR à Renwez (20h)

## JUIN 2014

- 2 : CCAS (18h 30)
- 5 : Réunion VALODEA (19h)
- 6 : Commission ordures ménagères (19h)
- 10 : Réunion SEPA avec VEOLIA (9h 30)
- 11 : Réunion travaux (10h)  
Réunion de travail (18h 30)
- 12 : Réunion de chantier (14h 30)  
CCAS (18h 30)
- 16 : Commission d'appels d'offres (17h)  
Réunion d'information service civique Elus + Jeunes inscrits (18h 30)
- 17 : EDF/St Nicolas
- 19 : Réunion TRA/DRI/CG08 station d'épuration des Vieilles-Forges  
Recrutement par entretien individuel des jeunes pour le service civique (17h 30)  
Commission Education Culture Jeunesse (18h 30)
- 20 : Réunion de chantier (11h)  
Recrutement par entretien individuel des jeunes pour le service civique (17h)  
Conseil Municipal (18h)
- 23 : Réunion au centre de gestion à Charleville (15h 30)  
Réunion Chargé de Mission PNR + Commission bois (16h 30)  
Conseil Communautaire à Rocroi (18h 30)  
Assemblée Générale de l'AMEL (18h 30)
- 24 : Conseil d'Ecole (17h)  
Tirage des jurés d'assises à Cliron (19h)
- 25 : Assemblée Générale du Tennis de Table (19h 30)
- 26 : Réunion avec le Député Christophe Léonard aux Mazures avec tous les élus de la  
circonscription sur les nouveaux rythmes scolaires (18h)
- 27 : Réunion du triage forestier
- 30 : Maire - Adjoints (17h 30)

La période estivale arrive !... Petits rappels sur la conduite à tenir pour le bien-être de chacun :

## Lutte contre le bruit - Tranquillité sonore

Les Travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne **sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

## Propriétaires de chien : déjections et aboiements :

Les propriétaires de chien sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Depuis la nouvelle réglementation, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit obtenir un permis de détention auprès de la mairie de son domicile, lequel remplace le récépissé de déclaration de propriété ou de détention.

Il est défendu de laisser les chiens divaguer, sur la voie publique, seuls et sans maître. Ils doivent être tenus en laisse et muselés pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, même sur l'extérieur du village.

Nul n'a à pâtir des déjections canines. Celles-ci sur la voie publique et en particulier sur les trottoirs et dans les pelouses, constituent une gêne pour les déplacements des piétons et une atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

## Cimetière :

Rappeler à vos enfants que le cimetière n'est pas un terrain de jeux.

# Avez-vous reconnus ? ...



Classe de Mme Long avec Mme Huguette Saingery

Debout de gauche à droite :

*Murielle Richard / Murielle Chayot / Régine Piot /  
Sandrine Stillen / Séverine Rogissart / Virginie Piot /  
Stéphanie Piot / Claire Petit / Cécile Durbecq / Linda  
... / Adeline Hermant / Isabelle Liébeaux / Séverine  
Petit / Angélique Picart / Maud Long / Bérengère  
Bettineschi.*

Assis de gauche à droite :

*Tony Jonval / Frédéric Maurice / Ludovic Bettineschi /  
Laurent Larzillère / Christophe Giuliani / Frédéric  
Papillier / Gaël Long / Mickaël Lamperti / Bruno  
Delhaye / Tristan Breton / Soraya Abdelmaleck /  
Vincent Ganhy.*

*Vous avez d'anciennes photos  
et vous souhaitez les partager  
faites nous les parvenir  
en Mairie et vous les découvrirez  
dans les prochains bulletins  
pour la joie de tous !*

## VOS INTERLOCUTEURS

Mairie		03.24.40.10.94
Ecole		03.24.40.32.85
Agence Postale Communale		03.24.41.79.53
Centre Socioculturel		03.24.40.19.93
Véolia		0810.463.463
Réseau Câblé		03.24.40.10.94
Gendarmerie		17 ou 03.24.54.93.09
SAMU		15
Pompiers :		18
<b>Ambulances (Revin)</b>		
Soussigne		03.24.40.16.40
Coquet :		03.24.40.14.45
Dépannage électricité		0810.333.008
Dépannage gaz		0810.433.008
Agent ONF		03.24.40.18.10

## LES HORAIRES À CONNAÎTRE



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

**Agence postale communale**  
Les matins : du lundi au samedi  
de 9h00 à 11h30  
Heures de levée du courrier du  
lundi au samedi : 11h15



**Mairie**  
Du Lundi au vendredi : 8h30-12h00 et  
de 13h30-17h00  
**- fermée au public le mercredi  
après-midi -**

### Déchetterie



Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
13h30-17h00  
Mercredi et samedi :  
9h00-12h00 / 13h30-17h00

## ARTISANS ET COMMERÇANTS DE LES MAZURES

En tant que nouvel habitant vous ne connaissez peut-être pas encore tous les services qui peuvent vous être proposés, voici une liste la plus exhaustive possible de l'offre sur la Commune :

- Ardennes Terres d'Aventures  03.24.53.18.43 ou 06.62.11.18.18
- Audrey Coiffure à domicile  03.24.40.12.31 ou 06.12.35.33.43
- Auto Pneus Services  03.24.35.29.25
- Boulangerie Thomas (+ petite épicerie)  03.24.40.01.16
- Chavet Alain Plombier Chauffagiste  03.24.40.29.32
- Café « La Fontinette »  06.71.79.02.61
- Chereau Sylvianne couturière à domicile  03.24.37.81.01 ou 06.74.53.56.24
- Cioccolini Hervé & Fils Electricité  03.24.41.16.86
- DS Innovation Dasilva Laurent  
Création ensemble métallique contemporain  06.82.03.30.38
- Frezzato Donge Fabrication  03.24.41.26.71 ou 06.87.52.01.51
- Herbulot Jean-Pol Maçonnerie  03.24.41.02.17 ou 06.73.39.28.95
- Kranyec Virginie (statut associatif)  
Maquillages festifs et tatouages éphémères  06.77.68.45.70
- Noizet Hubert Peinture  03.24.40.27.32
- Partylite (France Streibel)  03.24.53.17.87 ou 06.76.20.84.13
- Poles Franck Maçonnerie  03.24.40.45.40
- Séverine Coiffure  03.24.57.48.17
- Stanhome-Kiotis (Bonafe Magalie)  03.24.40.25.14
- Stanhome-Kiotis (Durbecq Eliane)  06.85.25.67.24
- Viviane Epicerie  03.24.29.31.64

5 hectares de jeux à vivre en famille

Accessible de 2 à 102 ans



# ELFY PARK

Le village des Lutins

**NOUVEAU**

Lac des Vieilles Forges  
Ardennes

Tél. 03.24.53.18.43 06.62.11.18.18  
contact@elfypark.fr - www.elfypark.fr

Lac des Vieilles Forges - 08 500 Les Mazures - Ardennes

à partir de  
**7€ la journée**